



1. Le traitement de l'offre Presse Export Profil

LES ACTIONS DE L'ÉDITEUR



EDITEUR

Action 1 : Signature des Conditions Générales de Vente (CGV) et information du gestionnaire de fichiers

L'ÉDITEUR DOIT :

1

- › **Signer les CGV.** Ceci constitue le point de départ du processus de traitement et d'acheminement des publications.

En effet, le schéma de traitement et d'acheminement des publications dépend des conditions choisies et signées lors des CGV (l'éditeur peut en effet souscrire ou pas à des options, telles que la collecte ou le conditionnement des plis par STP PR'INT).

2

- › **Pour le premier dépôt,** faire parvenir au préalable à STP PR'INT, **5 exemplaires** identiques et non adressés des publications.

Adresse STP PR'INT : **STP NORD - PR'INT
OFFRE PRESSE EXPORT PROFIL
ZI DU COMMANDANT ROLLAND
51-53 RUE DU COMMANDANT ROLLAND
QUAI 37
93350 LE BOURGET**

3

- › **Pour le premier dépôt,** et parallèlement à la signature des CGV, **informer le gestionnaire de fichiers :**

- Que le dépôt se fait dans le cadre de l'offre Presse Export Profil.
- Du niveau de service choisi : Prioritaire ou Economique.

- › Les 5 exemplaires non adressés sont nécessaires pour obtenir l'autorisation de la part de certaines postes étrangères.
- › L'éditeur doit veiller à bien transmettre le niveau de service, qui primera sur la marque d'affranchissement au moment du routage.

